



REGIE AUTONOME INTERCOMMUNALE DE DISTRIBUTION D'EAU, D'ELECTRICITE ET D'ASSAINISSEMENT LIQUIDE DE LA PROVINCE DE KENITRA

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

Le **06/06/2023**, il sera procédé dans les bureaux du siège de la Régie sis 8, Rue Idriss El Akbar à KENITRA, à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres ouverts sur offres de prix suivants :

N° A.O	Objet de l'appel d'offre	Heure d'ouvert ure	Cautions provisoires en DHS	Estimation des coûts des prestations en DH TTC	Date limite de dépôt des prospectus	Date et heure de la Visite Des Lieux	AO Réserv é à la PME
E/067/23	Fourniture des câbles moyenne Tension et basse tension	09h30	76 000.00 soixante-seize mille dirhams	4 200 000.00 quatre millions deux cent mille dirhams	(*) 06/06/2023 à 09h30	-	-
A/068/23	Travaux d'extension et renouvellement du réseau d'assainissement liquide dans la zone d'action de la RAK	10h30	151 500.00 cent cinquante et un mille cinq cents dirhams	8 395 800.00 huit millions trois cent quatre-vingt- quinze mille huit cents dirhams	-	25/05/2023 à 10h00	Oui
O/070/23	Travaux de branchements des clients aux réseaux d'eau potable et d'assainissement liquide	12h30	148 500.00 cent quarante- huit mille cinq cents dirhams	-Estimation minimale 5 350 038.00 cinq millions trois cent cinquante mille trente-huit dirhams -Estimation maximale 8 244 828.00 huit millions deux cent quarante- quatre mille huit cent vingt-huit dirhams	-	-	Oui

- (*) les notices et prospectus doivent être remises dans un pli fermé et déposés auprès du Bureau d'ordre de la RAK.
 - -les dossiers d'appel d'offres peuvent être consultés et téléchargés à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma;
 - Les dossiers d'appel d'offres sont aussi remis gratuitement aux soumissionnaires au niveau du Bureau du Service Achats de la RAK sis au n° 8, Rue Idriss El Akbar à KENITRA- Tél. : 05-37-37-47-46 à 50 Fax : 05-37-37-47-72 ;
 - -Le règlement relatif aux marchés publics de la RAK est téléchargeable sur le site web <u>www.rak.ma</u>

 Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 16 du règlement de consultation des AO cité cidessus ;
 - -Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Règlement relatif aux marchés publics de la RAK.
 - -Les concurrents doivent obligatoirement remettre leurs offres par voie électronique au niveau du portail des marchés publics, conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 1982-21 du 14/12/2021, relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics et des garanties pécuniaires.





REGIE AUTONOME INTERCOMMUNALE DE DISTRIBUTION D'EAU, D'ELECTRICITE ET D'ASSAINISSEMENT LIQUIDE DE LA PROVINCE DE KENITRA

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

Le **06/06/2023**, il sera procédé dans les bureaux du siège de la Régie sis 8, Rue Idriss El Akbar à KENITRA, à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres ouverts sur offres de prix suivants :

N° A.O	Objet de l'appel d'offre	Heure d'ouvert ure	Cautions provisoires en DHS	Estimation des coûts des prestations TTC
E/069/23	Maintenance des systèmes de supervision locaux et contrôle commande au niveau des postes sources	11h30	9 000.00 Neuf mille dirhams	480 000.00 quatre cent quatre- vingt mille dirhams

- -les dossiers d'appel d'offres peuvent être consultés et téléchargés à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma;
- Les dossiers d'appel d'offres sont aussi remis gratuitement aux soumissionnaires au niveau du Bureau du Service Achats de la RAK sis au n° 8, Rue Idriss El Akbar à KENITRA- Tél. : 05-37- 37-47-46 à 50 Fax : 05-37-37-47-72 ;
- -Le règlement relatif aux marchés publics de la RAK est téléchargeable sur le site web <u>www.rak.ma</u>

 Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 16 du règlement de consultation des AO cité cidessus ;
- -Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Règlement relatif aux marchés publics de la RAK.
- -Les concurrents peuvent :
 - ✓ Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le Bureau d'ordre de la RAK sis à l'adresse indiquée ci-dessus ;
 - ✓ Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
 - ✓ Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
 - ✓ Soit les remettre par voie électronique au niveau du portail des marchés publics, conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°20-14 du 04/09/2014 relatif à la dématérialisation de la procédure des marchés publics ;